

L'Abëille de Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN.
NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., Limited
Col. HUGUES J. DE LA VERGNE
PRESIDENT ET DIRECTEUR
Phone Main 3487

Avis à nos abonnés et au Public
A partir de samedi 1er juillet 1916, la Direction de L'Abëille a résolu de donner plus d'extension à la partie quotidienne Anglaise du journal.

Le Tribunal
COUR CIVILE DE DISTRICT.
Nouveaux procès.
American Brewing Company vs. Freed Clark et al. sequestre. \$10,000; Maud C. Hunter vs. Ernest M. Borer, son époux, divorce; The Fairbanks Company vs. J. M. Cabanis pour un billet, \$100; Henry Lochte Company, Ltd., N. O. Credit Men's Association, assistée vs. George Pitard, reconnaissance d'un jugement, \$50; Joseph Y. Sierra vs. Joseph C. Egart, réclamation, \$100; Third District Land Co., Ltd., vs. Mme Anthony Suary, Jr., William Hamilton Washington et als, confirmation d'un titre; Leon Collet vs. Thomas A. Shafter, réclamation, \$150.30.

L'UNIVERSITE LOYOLA.
Brillants exercices de fin d'année.
Degrés et diplômes conférés.
Les progrès immenses faits par l'Université Loyola, depuis sa fondation il y a quatre ans, ont été éloquemment démontrés aux exercices de fin d'année, au Marquette Hall. Les degrés honoraires, médailles et diplômes ont été conférés par le Révérend Père Olis, et les discours d'ouverture a été prononcé par le Dr. Homer Dupuy, président de l'école de médecine. Des discours ont été également prononcés par les personnes suivantes de la faculté: Dr. V. Victor Vignes, doyen du collège d'odontologie; Juge John St. Paul, doyen de la faculté de droit; Dr. Joseph A. Danna, doyen de l'école de médecine des diplômés, et le Dr. Phillip Asher, doyen du collège de pharmacie. L'essai littéraire a été prononcé par M. Adolph W. Indest, et l'oration de bienvenue par M. Gerard H. Bernard. Des degrés honoraires ont été conférés comme suit: Docteur en droit, le Juge Joseph A. Breaux, A.B., LL.B., ancien président de la Cour Suprême de l'Etat; Maître des Arts, V. Victor Vignes, D.D.S.; Maître des Sciences, Phillip Asher, M.D., Ph.D. Degrés réguliers: Bacheliers des Arts, Gerard H. Bernard, Adolph W. Indest, Théodore A. Jung, Jr., Henry J. Maduell, Percy H. Siges; docteur d'odontologie-chirurgicale, Earl M. Brady, Luke A. Olivier, Arthur E.E. Porter; médaille d'excellence de la doctrine chrétienne donnée par le Révérend Père A. E. Olis, décernée à Gerard H. Bernard; accessit, Henry J. Maduell.

UN EVENEMENT MARQUANT.
Exercices de fin d'année du Conservatoire des Ursulines — 188e anniversaire d'existence.
Mardi, a eu lieu dans le beau couvent des Ursulines, si fécond en souvenirs glorieux, les cent quatre-vingt huitième exercices de fin d'année. Un public nombreux et appréciateur remplissait de bonne heure la vaste salle. M. l'abbé Laval présidait l'assemblée et a su faire un très joli petit discours de circonstance. La musique fut particulièrement bien enseignée au couvent et les morceaux d'ensemble ont été admirablement exécutés. Mmes Maude Lydia Martel, Anna Conery Hassinger, Marguerite Eloïse Luria, ont reçu des diplômes anglais. Mlle Marguerite de la Vergne a reçu un diplôme français. Voici le programme auquel ont exceptionnellement participé les jeunes élèves: "Havaneras" fantaisie espagnole (4 pianos); Mlle E. M. Gondou, A. C. Hassinger, M. L. Martel, D. U. Pereira. "Columbia's Pride March" (Soupe) 3 pianos, Mlle M. Heister, et R. Swerns; D. U. Pereira et M. Haydel; M. de Soto et Mlle R. Haydel. "Le Jour des Couronnes" (chœur), Mlle M. Heister, accompagnatrice. "Monsieur Zéro" (monologue), Mlle P. Berrigaud. "On the Flagship" (E. F. Christians), 5 pianos; Mlle C. Branniff et R. Fields; L. Breaux et E. Stream; J. Gelpi et G. St. Pé; H. Ouenich et C. Branniff; M. Meral et A. Meral. Orgue; Mlle D. U. Pereira. "A Dream of Paradise" (H. Gray), Mlle M. Pereira. Accompagnatrices: Piano, Mlle D. U. Pereira; violon, Mlle C. Thriffley.

UNE ŒUVRE MERITOIRE.
Fête au bénéfice de l'école du 14 juillet, des blessés de Verdun.
Les comités réunis, de la société Française du quatorze juillet ainsi que de la société Philanthropique, et de la section actuelle pour l'établissement de l'attractif programme de la fête qui sera donnée au "Fair Grounds" le dimanche 9 juillet prochain. Ces deux comités humanitaires l'un et l'autre, ont résolu de donner à cette festivité un caractère purement philanthropique, et leur témoignage le respect du deuil national, ont rapporté cette fête qui avait lieu le 14 juillet, au 9 du même mois. Les bénéfices recueillis seront partagés à parts égales entre l'école gratuite du "Secours National" pour venir en aide aux victimes de la guerre, soldats blessés, hôpitaux et ambulances militaires se trouvant actuellement dans la région de Verdun. Les comités respectifs, présidés pour le 14 juillet par le Dr. Jules G. Roussel dont on connaît le zèle humanitaire, et pour le "Secours National" par Madame de Roaldès, adressent au public de la Nouvelle-Orléans un fort vif appel et espèrent que tous les amis de la France voudront participer au succès de cette fête et apporteront leur obole à ces deux œuvres humanitaires, le secours intellectuel et la charité. Madame de Roaldès, présidente du Secours National, informe que de nombreuses cartes ont été émises et que les fonds peuvent être adressés à Mmes de Roaldès, Wm. Mason Smith, Georges Denègre et F. W. Parham. Le programme de la fête sera des plus attrayants et d'ores et déjà la réunion promet le plus brillant succès.

POUR LA FRONTIERE.
Départ du Bataillon Washington Artillery.
L'Artillerie Washington est partie hier soir à 7 heures à destination du Fort Sam Houston, à San Antonio, Texas, d'où elle se rendra à la frontière mexicaine à El Paso. Le bataillon comprend 349 hommes, ce qui est au-dessous du nombre requis par le règlement fédéral, de 414 officiers et soldats. Le solde des officiers et soldats, en temps de guerre, est comme suit: Majors, \$6.22 ou \$7.60 par mois; capitaines, \$6.57 ou \$19.70 par mois; premiers-lieutenants, \$5.75 ou \$172.50 par mois; seconds-lieutenants, \$4.07 ou \$140 par mois; sergents, \$1 ou \$30 par mois; caporaux, 70 cents ou \$21 par mois; soldats, 50 cents ou \$15 par mois.

Chronique de la Ville
Bureau de l'Etat Civil.
Naisances.
Mme John Hucksy, 1918 Moss, une fille.
Mme Louis Moon, 878 Spruce, une fille.
Mme M. J. Scallan, 926 Erato, un garçon.

Aliénations de Propriétés Foncières.
Enregistrées le 20 juin.
Premier District.
Christian F. Figeo à Mlle Joséphine Lasky, lot, Carrollton, Colomou, Baudin et Banks, \$2000-Dreyfous.

Un Tartufe mis à l'ombre.
Des détectives Scheffer et Methé ont arrêté Edward A. Curran, de Joplin, Mo., au coin Canal et Miro. Il est accusé d'avoir commis plusieurs délits dans l'Illinois, et d'avoir escroqué de l'argent à plusieurs établissements catholiques en se faisant passer comme représentant honorable des écoles de l'Illinois. Curran a avoué avoir sa possession de faux télégrammes.

Jardins ravagés par des malfaiteurs.
Des plaintes ont été déposées à la police par plusieurs familles demeurant sur l'avenue Carrollton et les rues Hickory et Spruce, que des malfaiteurs avaient détruit pour plus de 50 dollars de fleurs des parterres.

Le feu—dommages \$1500.
Un incendie d'origine inconnue a causé des pertes approximatives de 1500 dollars, au cottage 313 Route Gentilly, appartenant à Richard B. Chambers. Des pertes sont couvertes par une assurance.

Le Temps
BULLETIN METEOROLOGIQUE OFFICIEL.
Observations prises mardi à 8 heures du soir.
MERCREDI 21 Juin 1916.
Prévisions pour la Nouvelle-Orléans et les environs: Temps clair; vents du sud.
Pour la Louisiane — Temps chaud et clair mercredi et jeudi.

Volour arrêté dans une pharmacie.
Vers 3 heures hier matin, le caporal John C. Schuerman et les agents de police John Hart et Chas. Gravel, surprisent un homme appuyé contre la porte de la pharmacie de Paul J. Croure, Jr., au coin Thalia et Magazine. En voyant approcher les policiers l'inconnu crie "prenez garde, Eddie!" puis prit la fuite vers le fleuve. Le caporal fit feu à deux reprises sur le fuyard, qui disparut dans les ténèbres. Les policiers trouvèrent caché sous un comptoir de la pharmacie un nommé Fred Jones, alias Eddie Jones, 22 ans, 1048 Magazine. Jones refusa de divulguer le nom de son complice, dont le signalement fut transmis aux postes de police. L'incrimination fut déposée contre Jones.

Enregistrées le 20 juin.
Premier District.
Mme Henry Blumthal à Margarete Elizabeth Barth, lot, Cortez, Banks, Palmyra et Telemachus, \$3200-Ross.

Beux enfants ont disparu.
On a demandé à la police de la Nouvelle-Orléans, de retrouver William G. O'Leary, 12 ans, 1457 Calhoun, et Richard McConnell, 13 ans, 1506 même rue, qui ont disparu. O'Leary a cinq pieds de taille, pèse 100 livres, cheveux clairs, court. McConnell, 11 pieds 11 pouces de taille, pèse 110 livres, cheveux clairs, bouffus. Ils avaient dit qu'ils se proposaient de quitter la ville.

Piné après un mois de recherches.
Harold O. Boucker, 16 ans, 2028 Champs-Elysées, a été appréhendé au coin des Français et Claiborne. La police était aux trousses de Boucker depuis un mois; il s'était sauvé le 16 juin au coin St-Claude et Champs-Elysées, après avoir jeté à terre un sac de patates qui portait sur les épaules Boucker comparaitra devant la Cour Juvenile.

Fugue de deux jeunes filles.
On continue les recherches pour retrouver Mlle Yvonne Landry, 15 ans, nièce du juge Arthur Landry, de la Cour de Cité, et Dorothy Rosenberg, 18 ans, qui ont disparu depuis la semaine dernière. On croit que les jeunes filles ont quitté la Nouvelle-Orléans pour San Francisco, afin de rejoindre une compagnie de cinéma.

Colon.
Bonne Place.
Nouvelle-Orléans, Midtown.
Gaveston 12.24
Little Rock 15.10
Mobile 12.99
Montgomery 12.63
Savannah 12.73
Memphis 13.00

Grièvement blessé.
Chas. Smith, 51 ans, 1841 Batonrouge, a été grièvement blessé à la tête, au-dessus de l'oreille gauche, par le Dr. E. E. Casthys, 29 ans, 4a quercelle est lieu au domicile indiqué plus haut. Blessure grave. Hôpital.

Crème à la Glace "Jersey" DE HARRIS.
"La Crème de Qualité".
Charlotte Russe glacée; Pâtisserie Française et glacée une spécialité.
LIVRAISON IMMEDIATE.
TELEPHONE, Location 1000-1061.
PHYSICIAN, Location 1000-1061.

Les jitneys circulent.
Les propriétaires de jitneys ont fourni hier à midi le cautionnement de 1000 dollars requis par la loi, et ont immédiatement recommencé à circuler, hier après-midi, et continueront à le faire sans attendre la décision de la Cour Supérieure sur la constitutionnalité de l'ordonnance Thompson, en ce qui a trait au bon d'indemnité de \$5000 exigé des propriétaires de chaque jitney. Cette décision, dit-on, sera rendue dans un mois.

Les conséquences de la conduite de la Môme et de ses complices s'en trouveraient allégées.
Néanmoins, dans l'après-midi, en se retrouvant avec Mon Mignon, elle lui donna rendez-vous pour le lendemain matin.
En cas de refus définitif de la pri-

sonnière, l'aide d'un homme énergique serait indispensable à la jeune femme.
Mais elle ne lui cacha pas qu'elle souhaitait vivement n'avoir pas besoin de ses services.
A l'aube, fidèle à sa promesse, laissant Mon Mignon dans l'écurie, à proximité du moulin, elle pénétra auprès de Geneviève.

La Môme hésita un moment, promenant autour d'elle un regard soupçonneux.
Cette docilité subite lui semblait sujette à caution, après les trois jours de révolte qui venaient de s'écouler.
Assurément, pour écrire, il était compréhensible que la prisonnière eût besoin de la lanterne.

FEUILLETON DE L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No. 117. Commencé le 3 février, 1916.
Les Deux Petites.
GRAND ROMAN PARISIEN.
Par HENRI KEROUL.
(Suite.)
Pauvre petite! si tendrement élevée, si choyée, si entourée de soins les plus délicats, se trouver brusquement au bord d'un gouffre, sentir l'impérieuse nécessité de se précipiter, et ne pouvoir triompher de cette lâcheté si naturelle, si compréhensible, qui fait se cramponner à la vie la créature humaine!
Une partie de la nuit se passa au milieu de ces effroyables angoisses. Par instants, elle ne pouvait croire que tout cela fût vraiment la réalité. Elle espérait qu'elle était la proie de quelque horrible cauchemar, mais qu'enfin elle allait s'éveiller, et que les premiers lueurs du jour dissiperaient en même temps que les ténèbres de la nuit ces horribles terreurs.
Hélas, non! Il lui fallait bien se rendre à l'évidence.

Elle était en pleine veille, en pleine souffrance.
Elle devait choisir entre le suicide et la lâcheté qu'on exigeait d'elle. La lâcheté... Au fond, était-ce vraiment une lâcheté?
Les paroles de cette misérable femme lui tintaient encore aux oreilles, et son argumentation l'impressionnait davantage, maintenant.
De quoi s'agissait-il?
De saisir une occasion si ardemment recherchée depuis longtemps, de reconnaître les bontés admirables qu'avait eue pour elle sa mère adoptive.
Cette occasion, certes, se présentait sous des aspects abominables.
Mais devait-elle s'inquiéter de cela?
Devait-elle avoir en elle une autre pensée que de conserver à sa mère adoptive une fille qu'elle avait si longtemps pleurée, et qui venait de lui être miraculeusement rendue?
Non, elle serait une misérable si elle se laissait arrêter par la moindre considération, quelle qu'elle fût.
Il lui fallait se sacrifier toute, et ce sacrifice, son devoir était de le consacrer.

matérialités, de ces haines, elle n'en serait plus méritante.
Que pouvait lui importer ce qu'on penserait d'elle, du moment que son but serait atteint?
Lui était-il prouvé qu'en faisant le bonheur de mademoiselle de Satavéra, elle empêcherait la douce créature qu'elle aimait tant, de se désespérer de la perte de celle qui, pendant de si longues années, avait été tout pour elle?
Quelle angoisse, douloureux problème!
Elle n'en avait pas encore trouvé la solution que la porte s'ouvrait, livrant passage à la geôlière.
— Eh bien! demanda celle-ci en posant, comme le matin précédent, sur la table, la potée de soupe fumante et la lanterne, avez-vous réfléchi?
— Va-t-il falloir employer les grands moyens pour vous contraindre à faire ce qui n'est, après tout, que votre devoir?
— Hélas! soupira la malheureuse, c'est si épouvantable, ce que vous exigez.

Permettez-moi de réfléchir quelques heures encore.
Elle était presque à genoux, le corps secoué par un tremblement convulsif, éprouvant un effroyable terreur sur le visage, son horizon la réponse qu'elle ne pouvait espérer.
— Soit! consentit encore la Môme, je vous donne jusqu'à demain.

Geneviève secoua la tête:
— Non, répondit-elle, vous me prêterez des intentions que je n'ai pas.
Je n'ai pas eu le courage de manger, voilà tout.

Non, non, allez-vous en, je veux pouvoir pleurer, gémir sur mon bonheur perdu.
Quand vous reviendrez, le sacrifice sera consommé.
Ces paroles étaient empreintes d'un tel accent de sincérité que la Môme fut convaincue, et sans rien répliquer, laissa la prisonnière livrée à elle-même.
Quand elle rejoignit Mon Mignon